



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2005/21
20 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-troisième session
Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Article 6 de la Convention

**Rapport sur les travaux de l'atelier consacré à l'article 6 de la Convention
dans la région de l'Asie et du Pacifique**

Note du secrétariat*

Résumé

L'atelier consacré à l'article 6 de la Convention dans la région de l'Asie et du Pacifique s'est tenu à Yokohama (Japon) du 13 au 15 septembre 2005. Les représentants de 28 Parties qui y ont participé ont débattu de questions concernant l'exécution du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention et reconnu qu'il était essentiel que le programme soit mené à bien aux fins de la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Ils ont également reconnu que, malgré quelques progrès en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation dans la région, de nombreux obstacles demeuraient et beaucoup de questions restaient à régler. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre voudra peut-être tirer parti des renseignements fournis dans le présent rapport pour distinguer les questions à examiner plus avant et les éventuelles mesures à prendre.

* Il était prévu que le présent document soit soumis après la date limite car l'atelier a eu lieu au mois de septembre.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 3	3
A. Mandat	1 – 2	3
B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	3	3
II. ORGANISATION DE L'ATELIER.....	4 – 7	3
III. DÉLIBÉRATIONS	8 – 11	4
IV. COMMUNICATIONS DE PAYS ET ÉCHANGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE	12 – 30	5
V. POSSIBILITÉS D'APPLICATION DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION.....	31	10
VI. PROBLÈMES GÉNÉRAUX, CONTRAINTES ET OBSTACLES.....	32 – 37	11
VII. THÈMES DE DISCUSSION	38 – 70	12
A. Sensibilisation du public, communication et participation du public	38 – 47	12
B. Éducation, formation et accès à l'information.....	48 – 59	14
C. Coopération internationale et régionale.....	60 – 70	15
VIII. QUESTIONS ET SUJETS DE PRÉOCCUPATION PROPRES AUX PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT.....	71	17
IX. CONCLUSIONS ET QUESTIONS À EXAMINER PLUS AVANT	72 – 78	19

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a réaffirmé que les ateliers régionaux pouvaient contribuer au développement et à la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention et faire avancer les travaux visant à évaluer les besoins, déterminer les priorités, mettre en commun les données d'expérience et échanger des informations sur les activités correspondantes (FCCC/SBSTA/2002/13, par. 52 b)).
2. À sa dix-huitième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a réaffirmé que les ateliers régionaux pouvaient faire progresser les travaux sur l'évaluation des besoins, la définition des priorités, la mise en commun des données d'expérience et l'échange d'informations. À sa vingt et unième session, il s'est félicité de l'offre faite par le Gouvernement japonais d'accueillir l'atelier régional pour l'Asie et le Pacifique à l'occasion du quinzième Séminaire régional sur les changements climatiques (FCCC/SBI/2004/19, par. 64).

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Le SBI voudra peut-être s'appuyer sur les informations figurant dans le présent rapport pour préciser la marche à suivre aux fins de l'exécution du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention.

II. ORGANISATION DE L'ATELIER

4. L'atelier consacré à l'article 6 de la Convention dans la région de l'Asie et du Pacifique s'est tenu du 13 au 15 septembre 2005 à la suite du Séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques, tenu les 11 et 12 septembre à Yokohama (Japon). Une séance de clôture commune aux deux réunions a eu lieu le 15 septembre 2005.
5. Dans le cadre du séminaire, il s'est agi essentiellement de mettre en évidence les avantages connexes susceptibles de découler des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les possibilités offertes par le mécanisme pour un développement propre (MDP) au titre du Protocole de Kyoto, et de réfléchir à des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. L'atelier, quant à lui, a porté sur les perspectives de développement et de mise en œuvre des activités relatives à l'article 6 de la Convention dans la région de l'Asie et du Pacifique. Bien qu'axées sur des thèmes différents, les deux réunions ont été l'occasion d'examiner de manière approfondie nombre des questions touchant l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, d'où une grande similitude sur le plan tant de l'organisation et du financement que de la participation. Le financement de l'atelier a été assuré par les Gouvernements australien, japonais et néo-zélandais, ainsi que par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
6. Le secrétariat de la Convention a organisé l'atelier avec l'aide du PNUE, et en étroite collaboration avec le Gouvernement hôte, agissant par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement et du Overseas Environmental Cooperation Center (Centre de coopération extérieure pour l'environnement) (OECC).

7. Des experts nationaux, régionaux et internationaux ont été invités à présenter des communications et à participer au débat. Au total, 47 experts de 28 pays de la région de l'Asie et du Pacifique, sept représentants de trois organisations intergouvernementales et six organisations non gouvernementales (ONG) ont assisté à l'atelier.

III. DÉLIBÉRATIONS

8. À l'invitation du Président du SBI, M. Thomas Becker, empêché, M. Kok Seng Yap, Directeur général adjoint des services météorologiques malaisiens, a présidé les travaux de l'atelier en son nom.

9. En ouvrant la réunion, M. Kok Seng Yap a souligné qu'il était essentiel d'appliquer l'article 6 de la Convention et d'exécuter le programme de travail de New Delhi en vue de la mise en œuvre effective de la Convention et du Protocole de Kyoto et s'est félicité de l'occasion qu'offrait l'atelier d'échanger des données d'expérience et de nourrir une réflexion utile aux fins d'une meilleure application de l'article 6 de la Convention. D'autres déclarations liminaires ont été faites par M. Osamu Mizuno (Ministère de l'environnement du Japon), qui a insisté sur l'équilibre à trouver entre les projets mondiaux et les projets régionaux relatifs à l'article 6, sur la synthèse des enseignements tirés de l'échange de données d'expérience entre divers pays de la région et sur l'importance que revêtait l'instauration de partenariats et de réseaux aux fins de l'application de l'article 6. Le secrétariat de la Convention a souhaité la bienvenue aux participants à l'atelier et souligné combien les ateliers régionaux étaient importants pour l'échange d'informations propres à la région, le partage des meilleures pratiques et la mise en commun de solutions.

10. Pour commencer, les participants ont entendu deux communications. Premièrement, le secrétariat a donné un aperçu de l'article 6 de la Convention et du programme de travail de New Delhi et a rappelé l'importance des activités à entreprendre au titre de cet article, activités qui vont bien au-delà du renforcement des capacités, de la mise au point et du transfert de technologies et des mesures d'atténuation et d'adaptation. Il a fait valoir qu'en l'absence de tout dispositif spécial de financement des activités au titre de l'article 6, il importait de recenser et de mobiliser les ressources existant au niveau régional. Deuxièmement, M. Michael Williams (PNUE) a présenté les résultats de l'enquête sur l'article 6 menée au moyen d'un questionnaire dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il a fait savoir aux participants à l'atelier que la sensibilisation du public avait été placée au premier rang des priorités, devant, dans cet ordre, la formation, l'éducation, la coopération internationale, et, enfin, la participation du public et l'accès du public à l'information. Il a également souligné que les résultats de l'enquête n'avaient qu'une valeur indicative, dans la mesure où ils étaient fondés sur 16 réponses reçues de 13 pays de la région.

11. Cette première séance a été suivie d'une séance plénière centrée sur les thèmes suivants: échange de données d'expérience et mise en commun des enseignements tirés de la pratique, et possibilités de sensibilisation du public, de communication et de participation du public; éducation, formation et accès à l'information; coopération régionale et internationale. Dans le cadre de la séance plénière, entièrement consacrée aux communications de pays ainsi qu'à l'échange de données d'expérience et à la mise en commun des enseignements concernant l'application de l'article 6, trois groupes de discussion ont été organisés: le groupe A, présidé par M. Amjad Abdulla (Maldives), qui a traité de la sensibilisation du public, de la communication,

ainsi que de l'accès du public à l'information et de la participation du public; le groupe B, présidé par M^{me} Joyceline Goco (Philippines), qui a traité de l'éducation et de la formation; et le groupe C, présidé par M. Dadang Hilman (Indonésie), qui a traité des possibilités de coopération internationale et régionale. Le deuxième jour, l'examen des thèmes susmentionnés s'est poursuivi au sein de trois groupes de travail. On trouvera sur le site Web de la Convention (<http://unfccc.int>) le texte de toutes les communications des experts, la liste des participants et l'ordre du jour, ainsi que les détails de la séance de clôture consacrée aux conclusions de l'atelier, qui s'est tenue conjointement avec celle du Séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques.

IV. COMMUNICATIONS DE PAYS ET ÉCHANGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE

12. Les représentants de 11 pays (Australie, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Maldives, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines et Thaïlande) ont présenté les activités entreprises au titre de l'article 6 dans leurs pays respectifs. La première communication, sur la question de la communication dans le domaine des changements climatiques, a été faite par M. James Shevlin (Department of the Environment and Heritage, Australie), qui a souligné qu'une communication efficace devait susciter une prise de conscience accrue du problème, inciter à agir et permettre d'informer sur les solutions possibles et de diffuser les résultats obtenus auprès d'un plus large public.

13. M. Nasir Uddin (Bangladesh) a évoqué la nécessité de sensibiliser et de former les parties prenantes pour une réelle prise en compte des changements climatiques dans les politiques et les programmes nationaux. Il a indiqué que, eu égard aux effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques, le Gouvernement bangladais avait récemment créé, dans le cadre de ses plans généraux de développement, une cellule de réflexion sur les changements climatiques chargée de faciliter la gestion des risques et des incertitudes liés à l'évolution du climat sur la longue période et de faire en sorte que les divers intervenants soient plus attentifs aux questions concernant les changements climatiques. M. Uddin a également signalé que quelque 45 000 Bangladais avaient été formés à la planification des secours en prévision des catastrophes, aux mesures d'urgence et aux opérations de relèvement.

14. M^{me} Gao Yun (Département du développement scientifique et technologique, Administration météorologique chinoise) a fait état de l'expérience acquise par son pays en matière de sensibilisation, d'éducation et de formation du public aux changements climatiques et de promotion du développement durable. Elle a indiqué que la Chine avait pris un certain nombre d'initiatives, mentionnant notamment la réalisation d'enquêtes dans l'ensemble du pays sur la sensibilisation du public aux changements climatiques, l'exécution de projets pilotes sur ce thème et sur celui de la communication, ainsi que de travaux de recherche sur l'élaboration d'une stratégie nationale de sensibilisation aux changements climatiques et la mise au point de matériels didactiques et de programmes de formation. Elle a également passé en revue les avantages de la coopération instaurée entre la Chine et le Canada aux fins de l'exécution de programmes de sensibilisation aux changements climatiques axés sur les jeunes et les écoles, insistant sur le fait que ce type de programme devrait bénéficier d'un appui suivi de la communauté internationale (voir l'encadré 1).

Encadré 1. Coopération entre le Canada et la Chine dans le domaine des changements climatiques: coopération Nord-Sud

Dans le cadre du projet de coopération dans le domaine des changements climatiques que finance l'Agence canadienne de développement international, un certain nombre de programmes de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation ont été lancés en Chine:

- Mise au point de matériels didactiques
- Renforcement des capacités et formation des journalistes
- Campagnes de sensibilisation axées sur les jeunes – 28 articles publiés dans le *China Youth Daily* et *Friends of Nature on Wheels*, programme itinérant d'éducation à l'environnement destiné à transmettre des messages concernant les changements climatiques aux écoliers
- Concours d'affiches sur le thème des changements climatiques organisé à l'intention des étudiants
- Jumelage d'établissements scolaires chinois et canadiens donnant lieu à l'échange de données d'expérience, d'informations et de points de vue concernant les changements climatiques entre enseignants et élèves des deux pays.

15. M^{me} Rajasree Ray (Ministère de l'environnement et des forêts de l'Inde) a souligné que les pouvoirs publics et les ONG menaient de nombreuses activités visant à éduquer, former et sensibiliser le public aux questions environnementales dans le pays. Elle a fait savoir que l'État apportait parfois un appui financier à des institutions locales pour leur permettre de mener à bien des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques.

16. M. Dadang Hilman (Ministère de l'environnement de l'Indonésie) a indiqué que, même si un certain nombre d'activités se rapportant à l'article 6 avaient été mises en œuvre en Indonésie, en particulier par des ONG, il restait à sensibiliser, former et éduquer diverses parties prenantes aux changements climatiques. Il a fait remarquer que les efforts entrepris étaient entravés par le manque de ressources financières et humaines et la méconnaissance des questions relatives aux changements climatiques de la part des décideurs et de la classe politique.

17. M. Amjad Abdulla (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de l'eau des Maldives) a appelé l'attention des participants sur les besoins et les problèmes d'éducation et de formation en vue de l'adaptation aux changements climatiques. Il a cité divers groupes cibles, parmi lesquels les décideurs, les spécialistes de différentes disciplines, les prestataires de services sociaux, les responsables d'atolls et les experts nationaux, qu'il conviendrait d'éduquer et de former aux changements climatiques. Cela permettrait non seulement de sensibiliser davantage le public aux changements climatiques, mais aussi de renforcer les capacités d'adaptation des groupes susmentionnés sur la longue période.

18. M. Fida Muhammad (Ministère de l'environnement du Pakistan) a indiqué que le Pakistan avait entrepris avec un certain succès des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques, citant l'organisation d'ateliers et la célébration de journées de l'environnement, l'application d'une politique d'initiation par le jeu (jeux de lettres, jeux de questions-réponses sur le thème de l'environnement, jeux de société, jeux sur échiquier ou damier (etc.)), la mise en place de programmes d'apprentissage en ligne, ainsi que la publication d'un bulletin d'information intitulé *Smiling Universe*. Il a ajouté que la création d'une unité nationale chargée d'étudier les changements climatiques faciliterait la poursuite de ce type d'activités.

19. M^{me} Gerarda Merilo (secrétariat du Comité interinstitutions des changements climatiques, Département de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines) a déclaré que de nombreux projets à financement extérieur avaient aidé à entreprendre une action pour éduquer et sensibiliser le public à la question des changements climatiques. Il s'agissait de projets axés sur l'établissement de la communication nationale initiale du pays, de projets de création de capacités et d'initiatives intégrées de renforcement des capacités aux fins de la participation au MDP. M^{me} Merilo a souligné combien il était important d'organiser périodiquement, dans le cadre du programme de sensibilisation et d'éducation du public, des réunions d'information sur les questions relatives aux changements climatiques avec les hommes politiques et les décideurs. La représentante des Philippines a également parlé des avantages qu'il y avait à utiliser les compétences disponibles aux niveaux régional et national et à échanger des données d'expérience entre pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud en matière d'éducation et de formation (voir l'encadré 2).

Encadré 2. Exemples de coopération Sud-Sud en matière de formation

Plusieurs experts des Philippines ont été invités par le biais de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, à former du personnel technique cambodgien à l'élaboration des divers éléments de la communication nationale initiale du pays et, à la demande du Ministère de l'environnement du Cambodge, des experts philippins ont organisé, à l'intention de ce personnel, un atelier de formation consacré au mécanisme pour un développement propre.

Un atelier de formation à l'analyse des stratégies d'atténuation des changements climatiques a été organisé par des experts philippins en République islamique d'Iran.

20. M^{me} Natarika Vayuparb Cooper (Administration thaïlandaise chargée de la politique de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que de la planification dans ce domaine) a donné un aperçu de quelques-unes des activités de sensibilisation du public menées en Thaïlande dans le domaine des changements climatiques. Elle a indiqué que la sensibilisation du public était encouragée par le biais de campagnes d'information ciblées, de séminaires, d'ateliers, de programmes de formation et de la participation à des programmes de protection de l'environnement. Pour promouvoir l'information et la sensibilisation dans le domaine des changements climatiques, un site Web spécialisé avait été créé et le *Rapport sur l'état de l'environnement* était publié en thaï. La représentante de la Thaïlande a également évoqué la contribution importante des collectivités locales, des ONG, des milieux universitaires et du

secteur privé aux efforts de sensibilisation aux questions liées à l'environnement et aux changements climatiques.

21. M^{me} Gulnara Zubkova (Centre d'hydrométéorologie de la République d'Ouzbékistan) a présenté les activités menées à bien ou prévues aux fins de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public aux questions climatiques. Elle a fait savoir que les activités déjà réalisées avaient été mises en œuvre dans le cadre de programmes visant à faciliter l'établissement de la communication nationale initiale du pays. Parmi les activités prévues figuraient la mise au point de cours sur les changements climatiques à l'intention des universités et autres institutions nationales; l'élaboration de manuels pour les universités, les lycées et les écoles; et la rédaction d'un guide sur la Convention. La représentante de l'Ouzbékistan a également indiqué que certaines des activités prévues seraient réalisées en collaboration avec le PNUE.

22. Le secrétariat de la Convention a évoqué brièvement la mise en place d'«un centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 de la Convention» axé sur l'éducation et la sensibilisation du public, qui rassemblera des bases de données consultables, un calendrier des réunions et manifestations et une base de données des organisations compétentes. Ce centre d'échange d'informations est en cours de création et un prototype sera lancé à l'occasion de la vingt-troisième session du SBI.

23. M. Michael Williams a souligné le rôle joué par le PNUE en faveur d'une meilleure application de l'article 6 par le biais de la coopération internationale dans divers pays de la région Asie-Pacifique. Il a également passé en revue les enseignements tirés de l'appui apporté par le PNUE à divers pays pour élaborer leurs programmes nationaux au titre de l'article 6. Il a informé les participants que fournir un appui aux projets nationaux au titre de l'article 6, sensibiliser les jeunes, les milieux d'affaires et la presse, diffuser des textes et des graphiques dont la reproduction est autorisée, publier un recueil des meilleures pratiques et rechercher, en vue de les appuyer, des projets au titre de l'article 6 dans la région Asie-Pacifique figuraient parmi les priorités du PNUE pour l'année 2006.

24. M. Makoto Kato (Overseas Environmental Cooperation Center – Centre de coopération extérieure pour l'environnement (OECC), Japon) a présenté quelques-uns des enseignements tirés de l'exécution d'activités relatives à l'article 6 dans le cadre de la coopération internationale avec le Japon. Il a fait observer que, dans le domaine de l'environnement, son pays faisait porter le gros de ses efforts de coopération sur des activités telles que le Séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques et le Réseau Asie-Pacifique sur les changements climatiques, ainsi que sur l'organisation de cours de formation dispensés par son Agence de coopération internationale (JICA) dans le cadre de l'Initiative de Kyoto et du programme d'information sur les mécanismes de Kyoto. Parmi les enseignements tirés de l'expérience, le représentant du Japon a cité la nécessité de bien cibler les activités à entreprendre au titre de l'article 6, de les mener à bien selon un processus participatif et de veiller à ce qu'elles s'inscrivent dans la durée.

25. Les communications nationales et le débat général qui a suivi ont permis de mettre en lumière un certain nombre de questions pertinentes concernant les efforts de sensibilisation du public, l'élaboration de stratégies de communication, ainsi que la contribution et la participation des diverses parties prenantes et du public à l'étude de la problématique des changements climatiques. Les participants ont reconnu qu'une communication efficace devrait susciter une

prise de conscience accrue du problème, inciter à agir et améliorer l'information et la diffusion des résultats obtenus. Ainsi convenait-il d'élaborer des stratégies de communication et de sensibilisation du public adaptées aux différentes catégories de la population à atteindre.

26. Un point essentiel a été mis en avant dans les communications qui ont été faites: si les pays n'ont pas adopté de politiques spéciales en rapport avec l'article 6 de la Convention, nombre de leurs politiques et programmes relatifs à l'environnement et au développement durable contiennent des éléments susceptibles d'être considérés comme ayant un lien avec l'article 6. Beaucoup de programmes et projets de développement durable comportent un volet «éducation, formation et sensibilisation du public». Plusieurs des questions de fond et des sujets de préoccupation majeurs abordés par les intervenants sont repris ci-dessous.

27. Il ressort des renseignements fournis dans les communications ainsi que de l'échange de données d'expérience et de la mise en commun des enseignements tirés de la pratique que, dans leur grande majorité, les pays de la région ont bien entrepris des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques, mais que, le plus souvent, celles-ci ne sont pas officiellement rattachées au programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention. Néanmoins, les participants ont reconnu que le degré de mise en œuvre variait considérablement selon les pays: dans certains, on ne faisait rien ou presque rien, tandis que dans d'autres (par exemple, en Chine ou aux Philippines) les décisions concernant les activités de sensibilisation du public, de communication et de participation du public étaient désormais prises au plus haut niveau. Cette différence pouvait s'expliquer par les disparités qui existaient également entre les pays de la région sur le plan des ressources financières, techniques et humaines.

28. Les résultats de l'enquête réalisée dans 13 pays de la région de l'Asie et du Pacifique avant le début de l'atelier (voir le paragraphe 10) ont fait apparaître que la sensibilisation du public arrivait au premier rang des priorités, devant la formation, l'éducation, la coopération internationale et la participation du public. Les principaux groupes cibles qu'il convenait de sensibiliser dans la région étaient les responsables de l'élaboration des politiques au sein des ministères et du parlement, puis le grand public. S'agissant de la formation, les personnes interrogées ont placé les études sur la vulnérabilité au premier rang des priorités de la région, devant la recherche et l'observation systématique, l'adaptation et les inventaires de gaz à effet de serre. Les résultats obtenus sont donc plus ou moins les mêmes que ceux des enquêtes analogues effectuées par le secrétariat dans les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, à l'occasion des ateliers régionaux consacrés à l'article 6.

29. Les participants ont noté qu'il existait un rapport étroit entre les questions relatives à la sensibilisation du public et à la communication soulevées à l'occasion du Séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques et de l'atelier régional consacré à l'article 6 et insisté sur l'importance d'une coopération internationale entre ce séminaire annuel et les initiatives régionales et sous-régionales consacrées à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques. À cet égard, ils ont proposé que le Réseau Asie-Pacifique sur les changements climatiques devienne un partenaire régional pour la mise en place du centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 de la Convention.

30. Les trois groupes de travail qui se sont réunis le deuxième jour ont examiné les questions suivantes: sensibilisation du public, communication et participation du public (groupe présidé par M^{me} Monali Ranade (Inde), M^{me} Pasha Carruthers (Îles Cook) assumant les fonctions de rapporteur); éducation, formation et accès à l'information (groupe présidé par M^{me} Joyceline Goco (Philippines), M. Thushara Seekkubaduge (Sri Lanka) assumant les fonctions de rapporteur); et coopération internationale et régionale (groupe présidé par Ancha Srinivasan (Institut d'étude de l'environnement planétaire, Japon), M. Makoto Kato (OECC, Japon) assumant les fonctions de rapporteur).

V. POSSIBILITÉS D'APPLICATION DE L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION

31. Les participants ont fait remarquer que, même si la mise en œuvre de nombreuses activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques n'était pas officiellement associée à l'article 6 de la Convention, la plupart des pays menaient des activités de ce type au titre des projets concernant l'établissement des communications nationales et d'autres activités habilitantes (programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, auto-évaluations nationales des capacités et plans d'action nationaux), ainsi que dans le cadre des programmes entrepris pour se préparer à participer au MDP. Ces activités étaient l'occasion pour les pays:

- a) De s'attacher à sensibiliser divers groupes cibles, tels que les administrations, les entreprises, les établissements scolaires et la collectivité, en recourant à une large gamme de méthodes de communication (communiqués de presse, entretiens radiophoniques ou télévisés, bulletins d'information, publications de caractère général, étiquetage écologique et guides d'achat des produits de consommation);
- b) De mettre sur pied des réseaux nationaux d'information au sujet de l'article 6 regroupant des organismes publics, des ONG, des écoles, des lycées, des universités et d'autres institutions, ainsi que des sites Web consacrés aux changements climatiques;
- c) De créer des instituts de recherche sur le climat ou des cellules spécialisées chargées de faire des recherches dans le domaine des changements climatiques;
- d) De chercher à sensibiliser davantage le public aux changements climatiques et d'encourager la diffusion d'informations sur la question par divers moyens – ateliers, séminaires, publications spéciales, sites Web, manifestations dans le cadre de la «Journée mondiale», bulletins d'information mensuels, documentaires et brochures;
- e) D'intégrer les questions liées aux changements climatiques dans le plan national d'action en faveur de l'éducation à l'environnement et de mettre au point du matériel didactique, (premier manuel sur les changements climatiques, calendrier d'affiches, fiches d'information sur les changements climatiques et le MDP, etc.);
- f) De renforcer les capacités des responsables de l'élaboration des politiques grâce à l'organisation périodique de réunions d'information avec diverses commissions parlementaires, les organismes nationaux chargés des questions économiques et du développement et les ministères du commerce et de l'industrie;

g) De renforcer les capacités des secteurs privé et public en organisant des stages de formation technique axés sur les inventaires de GES, les questions liées au MDP et l'établissement des communications nationales.

VI. PROBLÈMES GÉNÉRAUX, CONTRAINTES ET OBSTACLES

32. De nombreux pays de la région ne disposent pas de structures institutionnelles propices à l'application de l'article 6. Étant donné que les activités correspondantes s'inscrivent généralement dans le cadre de la mise en œuvre de projets, le personnel chargé de les mener à bien n'a pas nécessairement les compétences voulues. C'est donc, pour l'essentiel, le centre de liaison pour la Convention qui assure la diffusion des informations concernant les changements climatiques. Il serait peut-être nécessaire de mettre en place, à l'instar de la Malaisie, un centre de liaison pour l'article 6, comme le recommande le programme de travail de New Delhi.

33. Pour l'attribution de ressources, les activités visant à faire face aux problèmes que posent les changements climatiques et à répondre aux préoccupations qu'ils inspirent se trouvent en concurrence à l'échelon national avec d'autres priorités à caractère plus urgent. De nombreux pays ont tout de même créé au sein des ministères des bureaux ou des cellules spécialisés chargés des activités relatives aux changements climatiques, notamment des activités à entreprendre au titre de l'article 6. Par exemple, en Chine et aux Philippines, les décideurs et les hommes politiques s'entretiennent régulièrement sur les questions liées aux changements climatiques.

34. Dans leur grande majorité, les pays de la région n'ont pas adopté de politique particulière dans le domaine des changements climatiques ni de plan d'action officiel pour l'application de l'article 6 de la Convention, même si les politiques de protection de l'environnement et de développement durable tiennent compte des questions relatives aux changements climatiques.

35. Les participants ont relevé que les ressources disponibles pour la mise au point de stratégies de communication et l'organisation de campagnes de sensibilisation et de programmes de perfectionnement à l'intention des enseignants et des spécialistes n'étaient pas proportionnelles aux besoins et aux difficultés que posait l'application de l'article 6 de la Convention. Nombre des initiatives engagées pâtissaient du manque de ressources financières, techniques et humaines.

36. Voici quelques-uns des principaux obstacles et contraintes signalés dans les communications et au cours du débat qui a suivi:

a) L'absence de structures institutionnelles spécifiques aux fins de l'application de l'article 6, qui fait qu'il est difficile de mettre l'accent sur ces activités

b) Le manque de financements, qui limite la portée des programmes de sensibilisation, le champ d'action et les activités pédagogiques

c) Le manque de ressources humaines, techniques et financières et les taux élevés de diminution des effectifs, qui font que de nombreuses activités ne sont pas suivies

d) La fragilité des réseaux d'information et le manque de transparence quant aux rôles et aux responsabilités en ce qui concerne l'application de l'article 6 et d'autres questions, qui entravent les efforts de mise en œuvre

e) Le peu de place accordée aux questions relatives aux changements climatiques dans les programmes d'enseignement des écoles et des instituts universitaires ou de recherche ainsi que dans le matériel didactique utilisé par les enseignants

f) Le nombre insuffisant d'ateliers internationaux, d'activités de formation et de programmes de formation diplômante en cours d'emploi aux fins de l'application de l'article 6 de la Convention

g) Les difficultés de communication dues à la lenteur et aux défaillances occasionnelles des services Internet.

37. Compte tenu de l'hétérogénéité de la région et de l'importance cruciale de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques, les participants ont estimé qu'il faudrait dans le cadre de l'application de l'article 6 de la Convention tenir compte des responsabilités communes mais différenciées de leurs pays, eu égard à leurs priorités en matière de développement durable.

VII. THÈMES DE DISCUSSION

A. Sensibilisation du public, communication et participation du public

38. L'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les processus nationaux de planification est essentielle pour pouvoir sensibiliser davantage les groupes cibles clefs, les écoles et les établissements universitaires aux changements climatiques et les associer plus étroitement à l'étude des questions et des sujets de préoccupation correspondants ou bien susciter une inflexion à cet égard. Une implication plus active des ONG contribuerait à la promotion de la sensibilisation du public dans la classe politique, au sein des pouvoirs publics, dans le secteur privé, les entreprises et les milieux d'affaires, dans le grand public, chez les jeunes, ainsi que dans les écoles et les médias.

39. Les participants ont reconnu qu'il était souvent difficile de communiquer au public des informations sur les connaissances scientifiques acquises dans le domaine des changements climatiques en raison de leur caractère très technique. Si l'on a généralement recours à l'anglais pour informer les décideurs, il conviendrait d'utiliser la langue et les dialectes locaux pour sensibiliser le grand public et les populations locales aux changements climatiques, et leur faire passer des messages qui les incitent à agir.

40. Les auteurs des communications ont indiqué qu'un certain nombre de plans régionaux et de politiques nationales avaient été adoptés dans la région, mais qu'ils n'étaient pas pleinement appliqués. En outre, lorsque des programmes de sensibilisation sont mis en œuvre, ils ne durent généralement pas très longtemps et restent sans suite.

41. Les participants ont estimé qu'il était important que les programmes de sensibilisation du public se rapportent à la vie quotidienne. Ces mesures ou activités de sensibilisation peuvent prendre diverses formes: chansons, pièces de théâtre, téléfilms, intervention de personnalités

ou de défenseurs de l'environnement, déclarations ou célébration de journées de l'environnement, etc.

42. Le plus souvent, les activités de sensibilisation sont ciblées sur les grandes zones urbaines de la région. Il est toutefois nécessaire de s'intéresser aussi aux zones rurales, où les effets des changements climatiques risquent d'être plus importants. Dans les campagnes, la religion exerce souvent une grande influence sur la manière dont sont perçues les questions et les préoccupations relatives aux changements climatiques.

43. Les participants ont insisté sur le fait que les informations découlant des travaux scientifiques consacrés aux changements climatiques montraient qu'une action urgente s'imposait à divers échelons de la société. Il convenait d'organiser des campagnes autour de slogans simples et accrocheurs destinés à attirer l'attention de groupes cibles particuliers. On trouvera ci-après les slogans suggérés pour différents groupes cibles:

- Hommes politiques et parlementaires – «Arrêtez de respirer ou commencez à agir pour stopper le réchauffement de la planète»
- État et secteur privé – «C'est aujourd'hui qu'il faut agir et se préparer aux changements climatiques»
- Grand public – «Mesures à prendre dans la vie de tous les jours pour s'adapter aux changements climatiques et les atténuer»
- ONG et associations – «Problème mondial, conséquences sectorielles, solutions individuelles»
- Jeunes – «Agir aujourd'hui, c'est agir pour le bien des générations futures».

44. Les participants ont reconnu que l'une des meilleures façons de promouvoir la sensibilisation aux changements climatiques était de faire le lien entre les connaissances scientifiques de base acquises dans ce domaine et les effets observés ou subis au niveau local, c'est-à-dire de montrer comment le réchauffement de la planète influe sur la vulnérabilité au niveau local.

45. De nombreux pays de la région mènent avec succès des programmes de sensibilisation, notamment dans les écoles. Mais le recours aux médias pour les campagnes de sensibilisation reste très onéreux. La sensibilisation aux changements climatiques devrait donc être inscrite au programme des grandes manifestations ou être promues à l'occasion de celles-ci.

46. Pour promouvoir efficacement la sensibilisation du public, la communication et la participation du public, il convient de mettre en place un système d'incitations assorti de l'octroi d'avantages. La coopération internationale pourrait être utile à cet effet, notamment sous la forme d'un appui aux activités exécutées dans le cadre de projets et au transfert de technologies.

47. Pour assurer la participation du public à la prise de décisions concernant les changements climatiques et l'accès de celui-ci à l'information, il importe de veiller à ce que les bibliothèques et les instituts pédagogiques soient en mesure de proposer, les premières, au grand public, et les seconds, aux établissements d'enseignement primaire et secondaire, toute une série de matériels sur les changements climatiques, en anglais et dans les langues locales, s'il y a lieu.

B. Éducation, formation et accès à l'information

48. L'éducation et la formation se heurtent à un certain nombre d'obstacles, à savoir le manque de ressources financières, le manque de compétences ou de personnel et le manque de soutien politique ou institutionnel. Pour les surmonter, il importe que les donateurs continuent d'appuyer l'élaboration de programmes comportant un volet «formation de formateurs», et des programmes de mentorat ainsi que les activités visant à cerner les possibilités d'instauration d'un dialogue de haut niveau sur les sujets de préoccupation relatifs aux changements climatiques.

49. De nombreux pays ont toujours beaucoup de mal à retenir leur main-d'œuvre qualifiée. Pour résoudre ce problème, il faut développer l'éducation et la formation afin de parvenir à long terme à délivrer davantage de diplômés d'études universitaires du troisième cycle.

50. Les participants ont reconnu qu'en matière d'éducation et de formation, les ateliers thématiques, par exemple les ateliers nationaux consacrés au MDP dans divers pays de la région dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, et l'assistance technique offerte dans divers pays par des experts nationaux et régionaux en vue de l'établissement des communications nationales initiales avaient donné de bons résultats.

51. Le MDP, thème central du Séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques, a suscité un débat nourri sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, qui s'est poursuivi dans le cadre de l'atelier consacré à l'article 6. C'était la première fois qu'un atelier régional de ce type traitait de questions relatives à l'alinéa e de l'article 10 du Protocole de Kyoto.

52. Les participants ont réaffirmé la nécessité de lier éducation aux changements climatiques et éducation à l'environnement et au développement durable. L'application des dispositions de l'article 6 de la Convention relatives à l'éducation sur le long terme en fonction des priorités en matière de développement durable s'en trouverait facilitée.

53. Les participants ont convenu que le Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements à l'échelle du globe et le Séminaire Asie-Pacifique sur les changements climatiques étaient utiles à l'échange d'informations et de connaissances, notamment des bonnes pratiques, dans la région.

54. Les participants ont reconnu l'action importante menée par des organismes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique ainsi que par d'autres institutions ou programmes multilatéraux et bilatéraux (par exemple, la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), l'Agence danoise de développement international) à l'appui des activités d'éducation et de formation au niveau régional. À cet égard, ils ont souligné que le maintien de cet appui était vital pour la pérennité de telles activités dans la région.

55. Les participants ont reconnu également que les différents groupes d'utilisateurs (c'est-à-dire les différents groupes cibles) avaient besoin d'informations différentes. Or, il n'est pas toujours facile de déterminer quelle est la bonne information (en termes de validité, de pertinence, d'applicabilité et de qualité); cela demande un certain niveau de compétence et, complication supplémentaire, si l'information est généralement disponible et accessible, elle ne se présente pas nécessairement sous une forme rapidement et utilement exploitable.

56. De l'avis général, pour contribuer à améliorer l'accès à l'information dans la région, il serait bon d'établir un répertoire des experts régionaux des changements climatiques et de dresser un inventaire des matériels didactiques et des informations disponibles dans ce domaine. Les participants ont en outre fait valoir que le Réseau Asie-Pacifique sur les changements climatiques, agissant en liaison avec le centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6, pouvait être un partenaire régional précieux pour atteindre cet objectif. Toujours en rapport avec l'accès à l'information, ils ont jugé nécessaire de mettre sur pied une base de données et des outils informatiques pour promouvoir et faciliter la sensibilisation du public, la participation des parties prenantes et la diffusion des informations, et ont notamment proposé de mettre en place un mécanisme permettant d'échanger des informations et des données d'expérience ainsi que les enseignements tirés de la pratique et de travailler en réseau pour faciliter la circulation des idées et la mise en commun des matériels et des programmes de formation au niveau régional, grâce notamment à l'établissement d'un répertoire des experts des changements climatiques et d'un inventaire des matériels didactiques et des informations disponibles dans ce domaine. Les participants ont proposé que le Réseau Asie-Pacifique sur les changements climatiques et le centre d'échange d'informations créé au titre de la Convention soient associés en tant que partenaires régionaux à cette initiative.

57. Compte tenu de l'importance capitale de l'éducation et de la formation, il a été suggéré d'inscrire l'étude des changements climatiques aux programmes de deuxième et de troisième cycle des établissements d'enseignement supérieur. Ce genre de mesure aiderait à faire face au problème que posent la diminution naturelle du nombre de personnes qualifiées et le manque général de compétences dans la plupart des pays de la région aux fins de l'application de l'article 6 de la Convention.

58. Vu les contraintes et les obstacles mis en évidence au cours de l'atelier et vu également que les questions relatives aux changements climatiques devraient devenir plus pressantes au cours des prochaines années dans nombre de pays de la région, il serait peut-être nécessaire d'organiser des ateliers spécialement consacrés à l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux fins de l'adaptation, de l'atténuation et du développement durable. Cela pourrait se faire dans le cadre du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, du Groupe d'experts des pays les moins avancés et du Groupe d'experts du transfert de technologies. Il y aurait lieu de dispenser une formation professionnelle pour l'élaboration de matériels pédagogiques, de guides méthodologiques et de modules d'éducation, de formation et de promotion de la sensibilisation du public.

59. Les participants ont insisté sur la nécessité de faire traduire les informations disponibles sur les changements climatiques en anglais et dans d'autres langues locales, selon les publics à atteindre, afin de sensibiliser les décideurs et les collectivités locales ou rurales. Cette mesure faciliterait la mobilisation de la classe politique et des décideurs en les aidant à bien appréhender les questions et préoccupations relatives aux changements climatiques et favorisait la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans le processus de planification du développement.

C. Coopération internationale et régionale

60. En ce qui concerne la possibilité d'élaborer une stratégie régionale pour l'application de l'article 6, les participants sont convenus que cela serait utile et possible, même si la question – notamment les aspects touchant le pilotage et les modalités d'exécution du projet – appelait

une réflexion plus approfondie. Il faudrait que la stratégie soit impulsée par les pays dans le cadre du programme de travail de New Delhi. Voici quelles pourraient en être les principales composantes:

- a) Sensibilisation du public – il s’agirait surtout d’élaborer des programmes novateurs destinés à divers publics cibles et de sensibiliser les décideurs et les hommes politiques au plus haut niveau aux effets des changements climatiques;
- b) Éducation – cette composante devrait permettre d’adapter et de dupliquer au niveau régional ou sous-régional des moyens et matériels pédagogiques destinés à certains publics cibles;
- c) Formation – cette composante (y compris la formation professionnelle ou le recyclage) serait essentielle, notamment pour l’adaptation, l’établissement des inventaires de GES et les activités liées au MDP;
- d) Accès à l’information, participation du public et coopération internationale – cette composante serait consacrée à la mise en place d’un mécanisme d’échange d’informations sur les meilleures pratiques.

61. La plupart des pays ont participé et contribué à la coopération internationale dans le domaine des changements climatiques, mais pas nécessairement aux fins de l’application de l’article 6 de la Convention. Quelques-uns, toutefois, ont coopéré entre eux, en particulier dans le cadre de réunions et de conférences régionales et internationales consacrées aux changements climatiques, mais également pour fournir un appui technique à l’établissement des communications nationales initiales et à d’autres projets.

62. Les participants ont noté que les activités entreprises au titre de l’article 6 avaient souvent des retombées positives pour les travaux relatifs au climat menés dans chacun des pays. Il n’en reste pas moins que, la question des changements climatiques devenant plus pressante, la coopération aux niveaux régional et sous-régional pourrait se développer, en particulier dans le domaine de la formation et de l’éducation.

63. Parmi les principaux partenaires internationaux qui appuient les travaux et activités menés dans la région au titre de l’article 6 figurent des organisations multilatérales telles que le PNUE, le PNUD, la Banque asiatique de développement (BAD), le Fonds pour l’environnement mondial (FEM), la Banque mondiale et l’Union mondiale pour la nature (UICN); les Gouvernements allemand, australien, canadien, japonais, néerlandais, néo-zélandais, norvégien et suédois, ainsi que celui des États-Unis d’Amérique par le biais de leurs programmes et projets bilatéraux; des organisations régionales telles que l’Association des Nations de l’Asie du Sud-Est (ANASE), le Bureau régional du PNUE pour l’Asie et le Pacifique, le Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements à l’échelle du globe, le Centre international pour le développement intégré des montagnes et le secrétariat du Programme régional océanien de l’environnement (PROE) et, enfin, des ONG internationales et des établissements universitaires, notamment l’OECC, l’*Institute of Global Environment and Society* (IGES) et l’Initiative pour la pureté de l’air en Asie.

64. Les participants ont reconnu qu’il serait important d’instaurer des partenariats susceptibles de fournir des ressources, notamment des compétences techniques, et de permettre l’échange d’idées, d’informations et de personnel.

65. Pour mieux comprendre les priorités de la région en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public, il conviendrait de procéder à une évaluation des besoins afin de s'assurer que l'appui offert est véritablement utile aux bénéficiaires et que ceux-ci sont en mesure de gérer les ressources mises à leur disposition.

66. Les participants ont souligné l'importance de l'article 6, en particulier dans la perspective de la mise en œuvre du MDP et des mesures d'adaptation et d'atténuation possibles, et réaffirmé que le centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 de la Convention qu'il était proposé de créer pourrait être utile pour la diffusion d'informations sur les changements climatiques en général et sur l'article 6 en particulier.

67. On a admis que, si certains pays de la région faisaient tout leur possible pour mener à bien, par leurs propres moyens, des activités ayant trait à l'article 6, beaucoup se heurtaient à un manque de ressources financières, techniques et humaines.

68. Parmi les ressources utiles pour la coopération internationale, les participants ont cité la formation pratique aux activités à entreprendre au titre de l'article 6 (il s'agit pour les étudiants de travailler avec des fonctionnaires afin de se former à la question des changements climatiques), la traduction et la diffusion des informations techniques émanant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et des organes de la Convention, la mobilisation des médias, des établissements d'enseignement et des organismes confessionnels, ainsi que d'autres groupes régionaux et nationaux, la promotion et l'utilisation de l'apprentissage en ligne et l'élaboration de programmes d'enseignement supérieur consacrés aux changements climatiques.

69. L'appui financier et technique apporté par les institutions financières internationales a grandement contribué à l'exécution d'activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public dans de nombreux pays de la région. Malheureusement, tous les besoins n'ont pas été satisfaits. En outre, une plus grande transparence s'impose quant aux procédures de financement des activités relatives à l'article 6 par le FEM et il convient de faire en sorte que ces activités forment un ensemble plus homogène et cohérent et que leurs effets de synergie soient plus importants.

70. Étant donné l'hétérogénéité de la région et les disparités importantes en ce qui concerne l'exécution d'activités relatives à l'article 6 de la Convention, les participants ont proposé que soit élaborée une stratégie régionale (voir le paragraphe 60) pour chacun des six éléments principaux de l'article 6 (l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation du public, l'accès à l'information et la coopération internationale) afin de faciliter la mise en œuvre de mesures aux niveaux national, sous-régional et régional.

VIII. QUESTIONS ET SUJETS DE PRÉOCCUPATION PROPRES AUX PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

71. Les trois groupes de travail ont également examiné les questions et les sujets de préoccupation propres aux petits États insulaires en développement de la région de l'Asie et du Pacifique en ce qui concerne l'application de l'article 6 de la Convention, eu égard à leur vulnérabilité exceptionnelle face aux effets néfastes des changements climatiques. Les questions abordées et les conclusions formulées sont récapitulées ci-dessous:

a) L'accès à l'information sur les mesures d'adaptation (ressources financières, méthodologies, technologies, savoir-faire) est l'une des premières priorités pour de nombreux petits États insulaires en développement. Or, leur situation géographique et leur isolement relatif, ainsi que le coût élevé des transports et du transfert des technologies et le manque d'installations Internet sont autant d'obstacles

b) De nombreux petits États insulaires en développement de la région reconnaissent le rôle important que jouent l'Église et d'autres organisations locales ou communautaires en matière d'éducation et de formation et donc de sensibilisation et de promotion de la participation du public, activités qui sont essentielles pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation sur leur territoire (voir l'encadré 3)

c) Les possibilités d'éducation et de formation dans le domaine des changements climatiques sont très limitées du fait du petit nombre d'établissements d'enseignement supérieur dans la plupart des petits États insulaires en développement. Il est donc difficile d'assurer le perfectionnement du personnel (par exemple, des enseignants) aux fins de la réalisation de travaux concernant les changements climatiques

d) Les activités de formation sont souvent chères, en particulier dans les petits États insulaires en développement où l'effectif des apprenants n'atteint pas la «masse critique»

e) Les petits États insulaires en développement devraient bénéficier d'un traitement préférentiel pour ce qui est de la fourniture d'un appui multilatéral ou bilatéral et de l'allocation de ressources ou de conditions particulières pour la formation, l'éducation, etc. Certains donateurs (par exemple, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Fonds pour l'environnement mondial et la BAD) reconnaissent qu'il est nécessaire d'accorder une assistance spéciale à ces États.

Encadré 3. Mesures destinées à susciter une prise de conscience du problème des changements climatiques: cas de l'île de Tegua (Vanuatu)

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités pour la mise au point de mesures d'adaptation dans les États insulaires du Pacifique, financé par l'Agence canadienne de développement international, une campagne de sensibilisation aux changements climatiques et une évaluation de la vulnérabilité face aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer sur l'île de Tegua (archipel de Torres, Vanuatu) ont conduit la communauté villageoise de Lateu à décider de se réinstaller en un point plus élevé à l'intérieur des terres, dans le cadre de sa stratégie d'adaptation aux incidences futures des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer.

La campagne de sensibilisation et l'évaluation de la vulnérabilité, sans lesquelles la communauté susmentionnée n'aurait sans doute pas pris cette décision, ont mobilisé différentes administrations (services météorologiques, travaux publics, agriculture, santé, forêts, pêche et planification économique et sectorielle), ainsi que les ONG, les Églises, les jeunes et les habitants du village.

IX. CONCLUSIONS ET QUESTIONS À EXAMINER PLUS AVANT

72. De nombreux pays de la région Asie-Pacifique ont pris avec succès un certain nombre d'initiatives pour promouvoir l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques. Il convient de citer notamment les enquêtes sur la sensibilisation du public aux changements climatiques menées à l'échelon national, les projets de communication pilotes, la mise au point de matériels de formation et la célébration de journées nationales de l'environnement, autant d'activités qui visent à susciter une prise de conscience chez les principales parties prenantes, notamment les décideurs du secteur public et du secteur privé, mais aussi chez les écoliers et les jeunes.

73. Plusieurs projets à financement extérieur ont également contribué au succès des initiatives prises au niveau national en faveur de l'éducation et de la sensibilisation du public aux changements climatiques et du renforcement des capacités dans des domaines clefs, tels que l'établissement des communications nationales et la participation au MDP. Il a été souligné que l'utilisation des compétences régionales et nationales et l'échange de données d'expérience entre les pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud en matière d'éducation et de formation devraient être au centre de tous les programmes d'action qui seraient entrepris dans l'avenir pour l'application de l'article 6 dans la région. Dans cette optique et dans le cadre de la mise en place du centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 de la Convention, il a été proposé que le Réseau Asie-Pacifique sur les changements climatiques devienne un partenaire régional, ainsi qu'un centre de liaison pour les projets régionaux et sous-régionaux concernant l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques.

74. Étant donné les difficultés de communication imputables à la lenteur et aux défaillances occasionnelles des services Internet dans de nombreux pays de la région, il conviendrait de réfléchir aux moyens de créer une version du centre d'échange d'informations aux fins de l'article 6 qui serait accessible à ces pays et aux pays les moins avancés connaissant des problèmes similaires.

75. Pour surmonter les obstacles à l'éducation et à la formation que constituent le manque de ressources financières, de compétences ou de personnel et le manque de soutien politique ou institutionnel, il a été recommandé de veiller à ce que les donateurs continuent d'appuyer l'élaboration de programmes comportant un volet «formation des formateurs» et de programmes de mentorat, ainsi que les activités visant à cerner les possibilités d'instauration d'un dialogue de haut niveau sur les sujets de préoccupation relatifs aux changements climatiques.

76. Il a également été noté que, dans la région, le degré de mise en œuvre des activités relatives à l'article 6 variait considérablement d'un pays à l'autre. Certains pays doivent encore faire des efforts pour sensibiliser davantage le public aux changements climatiques, renforcer les capacités de certains groupes cibles dans une perspective à long terme, répondre aux préoccupations qu'inspirent les changements climatiques et intégrer ces questions dans les plans d'action nationaux en faveur de l'éducation à l'environnement. Il a donc été proposé d'arrêter une stratégie régionale pour recenser les besoins et proposer l'adoption de mesures concernant l'éducation, la formation et la sensibilisation du public dans le cadre du programme de travail de New Delhi.

77. On a fait valoir que, vu l'hétérogénéité de la région et l'importance cruciale de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public dans le domaine des changements climatiques, il faudrait, pour élaborer une telle stratégie, tenir compte des responsabilités communes mais différenciées de tous les pays, eu égard à leurs priorités en matière de développement durable. Il faudrait également que la stratégie soit impulsée par les pays dans le cadre du programme de travail de New Delhi.

78. Cette stratégie pourrait prévoir l'instauration de partenariats qui permettent de fournir des ressources, notamment des compétences techniques, et d'échanger des idées, des informations et du personnel, ainsi que l'application de mesures susceptibles de contribuer à améliorer l'accès à l'information dans la région, notamment l'établissement d'un répertoire des experts régionaux des changements climatiques et d'un inventaire des matériels didactiques et des informations disponibles dans ce domaine, la création d'une base de données et la mise au point d'outils informatiques destinés à promouvoir la sensibilisation du public et la participation des parties prenantes et, enfin, la diffusion d'un plus grand nombre d'informations.
